



CONSEIL GENERAL
FECHY

Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal no 3/2014 relatif à la sécurisation des trajets scolaires, création d'un trottoir à la route d'Allaman et pose de 4 nouveaux candélabres à la route du Saugey.

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc nommée par le bureau du Conseil, composée de Mme Maude von Arx, présidente et rapporteuse, MM. Jean-Paul Gruaz et Jean-Luc Kaesermann, membres ainsi que MM. Cédric Lesne et Roger Walder, suppléants, s'est réunie en salle des conférences de l'administration communale, le mardi 21 octobre 2014 à 20h afin d'étudier le préavis municipal n°3/2014.

Mme la Syndique Carole Bettems, Mme Rachel Aubert et M. Marc Morandi, Municipaux étaient présents pour nous présenter ce préavis et nous fournir tous les renseignements et les explications nécessaires.

Lors de notre rencontre, la Municipalité nous a expliqué avoir d'ores et déjà envisagé la création d'une zone 30 km/h qui lui a cependant été refusée, la configuration des lieux étant soi-disant inadéquate selon le représentant du Service cantonal des Routes. La Municipalité n'a toutefois pas été en mesure de nous donner d'avantage de précisions au sujet des arguments relatifs à ce refus. Elle nous a en revanche indiqué qu'une telle zone supprimerait les stops existants, la règle étant la priorité de droite aux croisements. Enfin, elle nous a indiqué avoir récemment procédé à des mesures de vitesse sur ce tronçon et, sur la base de la limitation existante à 50 km/h, n'y avoir enregistré que de rares excès de vitesse.

Après délibération, la Commission est en faveur de la sécurisation de la route d'Allaman sur le tronçon situé entre la route du Saugey et celle du Haut-des-Champs mais elle estime que l'ampleur du projet présenté est démesuré en regard des coûts et que la limitation de vitesse existante (50 km/h) reste inadaptée pour ce tronçon intensément fréquenté par les enfants. Elle propose l'étude d'autres alternatives, notamment la suivante:

- Inclure le tronçon compris entre la route du Saugey et celle du Haut-des-Champs dans la zone 30 km/h existante sur ces 2 axes sans les carrefours, afin de préserver les stops déjà en place et éviter l'instauration de la priorité de droite.

- Conserver le marquage actuel.
- Renforcer la sécurité par la pose d'une signalisation adéquate (signal danger école avec feu clignotant) de part et d'autre du collège.

Toutefois, la Commission ad hoc est favorable à la pose des quatre candélabres supplémentaires à la route du Saugey.

En conclusion, la Commission ad hoc refuse le préavis n°3/2014 tel que présenté et invite la Municipalité à entreprendre de nouvelles démarches dans le sens des propositions mentionnées précédemment.

Féchy, le 28 octobre 2014

La présidente :

Maude von Arx



Les membres et suppléants :

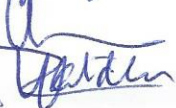
Jean-Paul Gruaz



Jean-Luc Kaesermann



Cédric Lesne



Roger Walder

